



Doc. 13645

21 novembre 2014

Combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants: vers une conclusion positive de la Campagne UN sur CINQ

Réponse à Recommandation¹: Recommandation 2045 (2014)
Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a examiné attentivement la Recommandation 2045 (2014) de l'Assemblée parlementaire sur le thème « Combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : vers une conclusion positive de la campagne UN sur CINQ » et l'a transmise à son instance subordonnée compétente².

2. La lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants est une priorité majeure du Comité des Ministres. Dans ce contexte, il encourage régulièrement les Etats membres à signer, ratifier et mettre en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE no 201, « Convention de Lanzarote ») qu'il considère comme un outil capital pour lutter contre ce fléau. En outre, conformément à la recommandation de l'Assemblée, le Comité a décidé de proroger d'un an, soit jusqu'à la fin de 2015, la Campagne du Conseil de l'Europe UN sur CINQ.

3. Gardant à l'esprit la recommandation de l'Assemblée d'établir une Journée européenne de lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, le Comité des Ministres a, en outre, chargé le Secrétariat d'élaborer, d'ici la fin de l'année, éventuellement avec des acteurs clés, un document de réflexion sur l'instauration d'une telle Journée afin de sensibiliser l'opinion à la violence sexuelle à l'égard des enfants, conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015). Le Comité des Ministres informera l'Assemblée en temps utile du résultat de ses délibérations en la matière.

1. Adoptée à la 1212^e réunion des Délégués des Ministres (19 novembre 2014).

2. Le Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS).

